



Formation professionnelle

Tous les demandeurs doivent se présenter **personnellement** auprès du Service des visas de l'Ambassade en présentant les documents suivants. Tous les documents demandés ci-dessus doivent être présentés en version originale et deux photocopies lisibles. Tous les documents doivent être traduits en langue allemande.

Exemplar 1	Exemplar 2	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Formulaire de demande de visa dûment remplis
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Passeport du demandeur en cours de validité (minimum 6 mois) et <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> photocopie de la page 2 du passeport du demandeur
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Photo d'identité biométrique
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lettre de motivation La lettre de motivation doit fournir des informations sur les raisons pour lesquelles vous recherchez une formation dans la profession
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Curriculum vitae
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Preuve de la formation prévue Contrat de formation délivré par un employeur habilité à dispenser une formation professionnelle et Contrat d'école professionnelle/réservation de place d'école/ confirmation d'inscription auprès de l'école professionnelle (non nécessaire pour la formation IHK) et si nécessaire, l'enregistrement auprès de l'IHK (par exemple, les professions de gestion hôtelière)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Preuve de la connaissance de la langue allemande au <u>niveau B1</u> du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) au moyen d'un certificat délivré par un institut autorisé à faire passer des examens selon les critères ALTE, actuellement : Goethe-Institut, ÖSD, telc gGmbH, TestDaF
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Certificat scolaire tunisien authentifié par le Ministère de l'éducation et par le Ministère des affaires étrangères ; <u>Remarque:</u> la légalisation du certificat par l'ambassade allemande n'est pas nécessaire
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le cas échéant: diplôme universitaire , authentifié par le Ministère de l'éducation et authentifié par le Ministère des affaires étrangères; <u>Remarque:</u> la légalisation du certificat par l'ambassade allemande n'est pas nécessaire
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Preuve de financement d'au moins 744,00 EUR net/mois ou 929,00 EUR brut/mois

		(généralement par le biais de l'allocation de formation, les déficits peuvent être compensés par un compte bloqué allemand (déficit mensuel x12 ou prise en charge)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Preuve d'une assurance maladie pour la période comprise entre l'entrée en Allemagne et le début de la formation
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cas particulier cours de langue précédent : Veuillez noter que pour un cours de langue précédant la formation, des compétences linguistiques d'au moins le niveau A2, certifiées par un testeur de langue certifié ALTE : Goethe-Institut, ÖSD, telc gGmbH, TestDaF, doivent être présentes. La preuve du paiement des frais de cours en Allemagne doit être présentée. Pour la durée du cours de langue, il convient de prouver que les frais de subsistance s'élevant à 853,00 EUR/mois sont couverts
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	(Facultatif) Autorisation préalable de l'Agence fédérale pour l'emploi ou de l'autorité des étrangers dans le cadre de la procédure accélérée pour les travailleurs qualifiés conformément à l'article 81a AufenthG

Cette liste n'est pas exhaustive. Des pièces complémentaires peuvent être demandées par l'ambassade après l'examen du dossier, mais n'entraîneront en aucun cas la délivrance automatique d'un visa. Tout demandeur peut déposer avec son dossier, d'autres documents appuyant sa demande.